

DEVENEZ

DIRECTEUR D'HÔPITAL

Vous voulez assumer rapidement des responsabilités ?
Vous recherchez un métier porteur de sens, utile au plus grand nombre, riche en opportunités ?
Vous aimez gérer des projets ?

Les activités du directeur d'hôpital ont une dimension :

- **Stratégique** : positionner l'hôpital comme acteur d'une démarche globale de santé publique, contribuer à la conception et au pilotage du projet d'établissement, conduire une politique efficiente et permanente de développement de la qualité des soins
- **Opérationnelle** : proposer un management adapté à la conduite du changement dans un contexte réglementaire mouvant et un cadre budgétaire contraint, veiller à la bonne organisation des services, à la gestion des ressources humaines, financières, économiques et logistiques, favoriser le dynamisme de l'établissement via des projets, des politiques de communication et un système d'information adapté.

2 fonctions différentes :

- **S'il est chef d'établissement** : Il met en oeuvre le projet d'établissement voté par le conseil de surveillance. Il conduit la politique générale de l'établissement.
- **S'il est directeur adjoint** : Il pilote des directions relatives aux affaires générales, juridiques, aux finances, et à l'analyse de gestion, aux ressources humaines médicales ou non médicales, aux services économiques, logistiques et techniques, aux systèmes d'informations, à la communication, à la qualité et gestion des risques...

QUALITÉS REQUISES

- Le sens de l'écoute et du pragmatisme pour résoudre les problématiques quotidiennes
- Le sens du partenariat pour travailler avec de nombreux acteurs territoriaux
- L'ouverture d'esprit pour côtoyer un large spectre de métiers
- Un goût pour la mobilité
- Une bonne résistance au stress

ATOUS DU MÉTIER

- Possibilité d'exercer des métiers différents
- Autonomie
- Mobilité encouragée via de nombreuses passerelles
- Opportunité d'avoir un impact direct sur l'organisation des soins et la santé de la population à l'échelle d'un territoire
- Sécurité de l'emploi
- Rémunération attractive



CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

- **CONCOURS EXTERNE** : Licence ou diplôme de niveau équivalent. Concours externe spécial dit « concours Talents » : ouvert aux candidats qui suivent ou ont suivi, durant les 4 dernières années, un cycle de formation préparant aux concours externes d'accès à des écoles, figurant sur une liste fixée par arrêté ; qui remplissent les conditions requises pour ces concours et qui répondent aux conditions de ressources pour bénéficier d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

Les candidats peuvent s'inscrire au concours Talents ainsi qu'au concours externe de droit commun. Ils seront classés dans les deux concours.

- **CONCOURS INTERNE** : Être, à la date de clôture des inscriptions, fonctionnaire en activité et justifier au 31 décembre de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics.
- **3e CONCOURS** : Justifier au 31 décembre de l'année du concours, de l'exercice, pendant une durée de 8 ans au moins au total, de mandats électifs ou d'activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La scolarité comme élève directeur d'hôpital à l'École des hautes études en santé publique donne lieu à une rémunération minimum brute mensuelle de 1 682,27€ (auxquels s'ajoutent des indemnités)

LE CONCOURS

ADMISSIBILITÉ

(Épreuves écrites)

1/ Composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques et économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde.

Durée : 5 heures - Coefficient 5

2/ La rédaction d'une note de présentation, à partir d'un dossier, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème portant sur l'organisation et la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

Durée : 5 heures - Coefficient 5

3/ Composition portant, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes : droit public, mathématiques, santé publique, sciences économiques.

Durée : 4 heures - Coefficient 3

4/ Composition portant, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes : droit et gestion des collectivités territoriales, droit hospitalier et droit des établissements sociaux et médico-sociaux, gestion comptable et financière des entreprises, finances publiques, histoire, législation de sécurité sociale et d'aide sociale, statistiques, sociologie.

Durée : 4 heures - Coefficient 3

ADMISSION

(Épreuves orales)

1/ Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, son potentiel managérial, ses qualités de réflexion ainsi que sa capacité à se projeter dans ses futures fonctions de directeur d'hôpital.

Durée : 30 minutes - Coefficient 5

2/ Interrogation sur un sujet de l'une des matières non choisies à la 3^e et à la 4^e épreuve d'admissibilité.

Durée : 15 minutes - Coefficient 2

3/ Épreuve de langue vivante étrangère comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais ou espagnol.

Durée : 15 minutes - Coefficient 2

Épreuves facultatives au choix du candidat: oral de langue vivante, oral d'économie de la santé sauf pour les candidats ayant composé en santé publique à la 3^e épreuve écrite d'admissibilité ou la 2^e épreuve orale d'admission, oral de psychologie, ou épreuves d'athlétisme et de natation.

Coefficient 1



RENSEIGNEMENTS

Centre National de Gestion : www.cng.sante.fr

Téléphone: 01 77 35 61 00

Adresse: cng-concours.administratifs@sante.gouv.fr
